

Département de la Loire  
Arrondissement de Montbrison  
Canton de Montbrison  
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombres de conseillers : 11**

**En exercice : 11**

**Présents : 10**

**Votants : 10 + 1 pouvoir**

**Abstention(s) :**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

**ETAIENT PRESENTS :**

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, BOUTTE Thérèse, DETHY Annie, POYET Mathieu. DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, MONTET Frédéric

**ABSENTS EXCUSES** : QUATRESOUS Christian donne pouvoir à DUMAS Jean Marc.

Monsieur DUMAS Jean-Marc est élu secrétaire de séance

**Avenant n°1 à la convention d'adhésion au  
service commun de secrétariat de mairie**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 15 octobre 2019,

Considérant les besoins de remplacement, de renfort ou d'accompagnement, le service commun de secrétariat de mairie se dote d'un poste de secrétaire de mairie « volant » à temps plein en 2023. Le financement de ce poste entre les adhérents du service commun nécessite un avenant à la convention d'adhésion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- D'AUTORISER le maire à signer celui-ci.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20230724-2023-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2023

Affichage : 03/08/2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

A Soleymieux, le 03/08/2023

Le secrétaire de séance  
DUMAS Jean-Marc



Affichage fait le ..... **07 AOUT 2023** .....numériquement